



MRC
du DOMAINE-du-ROY

197

DB24

Réserve aquatique projetée de la rivière
Ashuapmushuan

Saguenay-Lac-Saint-Jean 6212-01-202



Roberval, le 4 mai 2004

Monsieur André Harvey
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Demande du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Monsieur,

Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a pris connaissance de votre demande pour la désignation d'une ou des personnes-ressources dans le cadre de la consultation publique relative au projet de réserve aquatique sur la rivière Ashuapmushuan.

Pour les motifs évoqués dans la résolution n° 2004-145 de la MRC du Domaine-du-Roy jointe en annexe, le conseil ne peut acquiescer à votre demande.

Veillez agréer, Monsieur Harvey, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mario Gagnon
Secrétaire-trésorier adjoint

p.j. Résolution no 2004-145

901, boul. Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8

Téléphone: (418) 275-5044
Télécopieur: (418) 275-4049

Canada
Province du Québec
MRC du Domaine-du-Roy

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la Mairie de Roberval le mercredi 28 avril 2004. La tenue de cette séance découle de l'ajournement de la séance régulière du 14 avril 2004.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Jacques Asselin	Maire de La Doré
M.	Jocelyn Bouchard	Représentant de Roberval
M.	Bertrand Côté	Maire de Saint-Félicien
M.	Victor Desgagné	Maire de Saint-François-de-Sales
M.	Marcellin Dumais	Maire de Lac-Bouchette
M.	Bruno Laroche	Maire de Chambord
Mme	Diane Lavoie	Représentante de Saint-Félicien
M.	Denis Lebel	Maire de Roberval
M.	Gabriel Martel	Maire de Saint-André
M.	Claude Potvin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Louis Routhier	Représentant de Saint-Prime
M.	Richard Thibeault	Représentant de Roberval
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le préfet Bernard Généreux, maire de Saint-Prime.

RÉSOLUTION N° 2004-145

Sujet : Demande du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Attendu que le 6 février 2003, le gouvernement du Québec accordait, sans consultation préalable auprès des instances municipales concernées, le statut de réserve aquatique à la rivière Ashuapmushuan;

Attendu que le ministre de l'Environnement a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une consultation publique sur la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan;

Attendu que le BAPE a adressé une demande à la MRC du Domaine-du-Roy, afin qu'elle désigne une ou des personnes-ressources à l'occasion de la consultation du public sur la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy ne veut d'aucune façon être associée à la démarche gouvernementale devant conduire éventuellement à l'imposition de la réserve aquatique projeté de la rivière Ashuapmushuan;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy veut garder toute sa liberté d'action dans le cadre de la consultation du BAPE;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Martel, appuyé par Monsieur le conseiller Jocelyn Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy décline l'invitation du Bureau d'audiences publiques en environnement à déléguer une personne-ressource afin d'assister la commission chargée d'examiner le projet de réserve aquatique projeté de la rivière Ashuapmushuan.

Donné à Roberval ce quatrième jour du mois de mai de l'an deux mille quatre.

Copie certifiée conforme


Mario Gagnon
Secrétaire-trésorier adjoint